

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance.

Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine :

ASSURANCE AUTO, MOTO & HABITATION

SANTÉ & PRÉVOYANCE

ÉPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS

BANQUE & CRÉDITS

ASSURANCE LOISIRS & SERVICES

PROTECTION JURIDIQUE

www.axa.fr

Ref. 062872 - 06 2009 - 518 - Crédits Photos : OJO Images - Gettyimages / Tom Sibley - Corbis / Woodbont - Corbis / Michael Blam - Gettyimages - DRAFTFCB

Assurance Habitation



1 UNE FORMULE SIMPLE des garanties essentielles

Propriétaire d'un bien locatif, vous cherchez à protéger au mieux votre patrimoine immobilier et à faciliter toutes vos démarches liées à la gestion de votre bien...

- Incendie.
- Catastrophes naturelles.
- Vol et vandalisme de l'immobilier.
- Dégât des eaux.
- Bris de glace.
- Responsabilité immeuble.
- ...

... Que votre **appartement** ou votre **maison** soit loué ou en attente d'un locataire, AXA vous propose des garanties et des services spécifiques à votre statut de propriétaire bailleur.

Le + sérénité

Bien souvent, l'assurance Habitation souscrite par le locataire ne suffit pas !

Avec la Formule Propriétaire Non Occupant, vous êtes sûr de protéger vos biens efficacement.

2 TOUTES VOS DÉMARCHES facilitées

Les services AXA

- Pour votre tranquillité, AXA vous met en relation avec des professionnels **pour l'organisation de vos diagnostics obligatoires** : plomb, performance énergétique, risques naturels et technologiques, etc.
- **Pour l'entretien et l'embellissement de votre bien**, AXA organise vos rendez-vous avec des professionnels sélectionnés : remise en état de votre logement entre deux locations, ménage, travaux d'embellissement, entretien de votre jardin.

En cas de sinistre garanti, organisation et prise en charge de vos déplacements

AXA prend en charge votre aller/retour partout en France métropolitaine et dans certains cas votre nuit d'hôtel⁽¹⁾.

Vous pouvez ainsi vous rendre au plus vite sur le lieu du sinistre.

BONUS TRANQUILLITÉ

20% de réduction

sur l'offre de Protection Juridique Résoluo Horizon et l'option "Bien donné en location" pour toute souscription à Propriétaire Non Occupant⁽²⁾.



"Quand mon locataire m'a prévenu qu'un incendie s'était déclaré dans mon appartement, j'étais en vacances. AXA a pris en charge l'aller/retour pour que je puisse me rendre sur le lieu du sinistre. J'ai pu constater par moi-même l'ampleur des dégâts et prendre les dispositions nécessaires."

Paul. Propriétaire d'un 4 pièces à Bordeaux.



(1) Selon clauses et conditions du contrat.

(2) La réduction sur la Protection Juridique Résoluo Horizon avec l'option "Bien donné en location" correspond à une offre commerciale si le client dispose conjointement d'un contrat Propriétaire Non Occupant. L'assurance Propriétaire Non Occupant et la Protection Juridique avec l'option "Bien donné en location" peuvent être souscrites séparément à des conditions différentes.

Votre interlocuteur AXA

Propriétaire Non Occupant

Votre bien locatif et votre sérénité préservés
Déductible à 100 % de vos revenus



réinventons / notre métier

AXA France IARD - Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - Sièges sociaux : 26, rue Drouot - 75009 Paris - Juridica - Société Anonyme au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - Siège social : 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi - Entreprises régies par le code des assurances. AXA Assistance France. Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 26 840 000 € - 311 338 339 R.C.S. Nanterre - Siège social : 6, rue André Gide - 92320 Châtillon.



“Votre cuisine équipée et salle de bains garanties⁽¹⁾⁽²⁾”

“Suite à un dégât des eaux, notre équipement de cuisine a été endommagé. Nous avons été remboursé par notre assurance Propriétaire Non Occupant.”

Laure et Pierre.
Propriétaires d'un bien locatif à Paris.

(1) Jusqu'à 5 000 € par sinistre garanti. Concerne les aménagements immobiliers et les équipements électroménagers.
(2) Selon clauses et conditions du contrat.

3 UNE TARIFICATION attractive⁽¹⁾⁽²⁾

Des tarifs particulièrement avantageux pour les Propriétaires Non Occupants d'appartement !

Votre fidélité récompensée !

Bénéficiez de réductions si vous avez déjà un contrat habitation ou un contrat Propriétaire Non Occupant chez AXA.

PAR EXEMPLE

Pour un studio à Paris :
Vous avez déjà un contrat Habitation chez AXA ?

**Votre tarif "Assurance Propriétaire Non Occupant" :
72,02 € au lieu de 87,11 €**

D'autres avantages vous sont réservés si votre appartement est situé dans une copropriété assurée par AXA.

Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.

Retrouvez l'ensemble des tarifs sur la Notice d'information jointe.

Et des garanties optionnelles spécifiques adaptées à vos besoins

- **Dommages électriques** (en cas de surtension due à la foudre ou de mauvais fonctionnement électrique).
- **Responsabilité civile vie privée.**
- **Garantie Meublée : 12 000 €.**

4 UNE ASSURANCE déductible de vos revenus

La totalité des primes de votre contrat d'assurance AXA est déductible de vos revenus fonciers ou BIC (location meublée) et ce dans le cadre du régime réel d'imposition.



A SAVOIR

La **Formule Propriétaire Non Occupant** est indispensable pour compléter le contrat immeuble déjà souscrit par votre syndic.

La Formule Propriétaire Non Occupant est également disponible pour votre maison.

Parlez-en à votre interlocuteur AXA.
Il vous orientera vers la solution la plus adaptée à votre situation.

5 POUR SOUSCRIRE, c'est facile

- 1 Remplissez votre bulletin de souscription ci-contre.
- 2 Établissez votre chèque du montant total à payer à l'ordre d'AXA. Votre Interlocuteur AXA peut vous renseigner sur les tarifs des garanties optionnelles que vous pouvez souscrire.
- 3 Remettez ou renvoyez votre bulletin de souscription et votre chèque à votre interlocuteur AXA, à l'adresse figurant au dos de ce document.
- 4 **Prise d'effet du contrat et prise d'effet des garanties :**
 - Votre contrat prendra effet le lendemain 00 h de la date de réception par l'assureur du bulletin de souscription signé et accompagné de votre chèque.
 - En application de l'article L112-2-1 du code des assurances (fourniture à distance d'un contrat d'assurance), vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours à compter de la date de prise d'effet du contrat. Pendant ce délai, vous pouvez renoncer à votre engagement, sans motif, ni pénalité et contre remboursement, en nous envoyant un courrier de renonciation dont vous trouverez un modèle ainsi que nos coordonnées dans la notice d'information ci-jointe.
 - Sans renonciation de votre part, les garanties prendront effet à l'issue du délai de 14 jours. Vous pouvez toutefois demander expressément la prise d'effet immédiate des garanties en cochant la case réservée à cet effet dans le bulletin de souscription. Dans ce cas, les garanties prendront effet à la date de prise d'effet du contrat correspondant à la date de réception (le lendemain à 00 h) par l'assureur de votre bulletin de souscription signé et accompagné de votre chèque ; date à laquelle le délai de renonciation de 14 jours commencera à courir.

- 5 Dès réception de votre bulletin de souscription et de votre chèque de règlement, vous recevrez en retour un **exemplaire des Conditions Générales et des Conditions Particulières** de votre contrat.

Bulletin de souscription Formule Appartement Propriétaire Non Occupant

Bulletin valable pour un seul bien.

Renseignements concernant l'appartement à assurer

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Appartement à assurer :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nombre de pièces : 1 2 3

Montant de la cotisation : €
(se reporter à la Notice d'information jointe pour la tarification)

(Pour toute souscription à distance) Je reconnais avoir pris connaissance du contenu de la notice d'information relative au contrat Formule Appartement que j'ai trouvé en pièce jointe au présent dépliant. Comme cela est indiqué dans le dépliant ci-contre, je reconnais disposer d'un délai de renonciation de 14 jours pendant lequel je peux revenir sur mon engagement et au terme duquel, sans renonciation de ma part, prennent effet les garanties de la Formule Appartement. Je demande expressément, en cochant la case ci-contre , la prise d'effet immédiate (le lendemain 00 h de la réception par l'assureur de mon bulletin de souscription + chèque) des garanties de la Formule Appartement que je souscris.

Je règle par chèque (à l'ordre d'AXA)

Fait à : le / /

Signature :

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l'Article 32 de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée, du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances. J'autorise l'assureur, responsable du traitement dont la finalité est la souscription, la gestion et l'exécution du contrat d'assurance, à communiquer les réponses ainsi que les données me concernant qu'il pourrait ultérieurement recueillir à l'occasion de la gestion ou de l'exécution de mon contrat, à ses intermédiaires d'assurances, réassureurs, organismes professionnels habilités et sous-traitants dans la mesure où cette transmission est nécessaire à la gestion et à l'exécution du contrat. Je l'autorise également à utiliser mes données dans la mesure où elles sont nécessaires à la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de lui ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient. Je dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA - Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE Cedex - pour toute information les concernant. Je reconnais être informé(e) que les données recueillies par l'assureur lors de la souscription et des actes de gestion peuvent être utilisées par le Groupe AXA à des fins de prospection commerciale auxquelles je peux m'opposer en cochant la case ci-contre . Si vous ne souhaitez pas recevoir nos offres de produits ou services par mail, cochez la case suivante .

(1) Selon clauses et conditions du contrat.

(2) Tarifs annuels TTC valables au 23 juin 2008 en France métropolitaine hors Corse pour toute nouvelle souscription auprès d'AXA.